

## La lettre de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

Allas-les-Mines, Berbiguières, Castels et Bezenac, Carves, Cladech, Coux et Bigaroque-Mouzens, Doissat, Grives, Larzac, Marnac, Meyrals, Monplaisant, Pays de Belvès, Sagelat, Saint-Cyprien, Sainte-Foy-De-Belvès, Saint-Germain de Belvès, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Salles-De-Belvès, Siorac-En-Périgord.

*Les élus et  
l'ensemble du personnel  
de la communauté de communes  
vous présentent leurs  
MEILLEURS VOEUX  
pour cette nouvelle année.*

### Edito



### Sommaire

**UNE NOUVELLE ÉQUIPE** pour le territoire communautaire

**OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT** : le dispositif

**PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL** :  
Etat d'avancement

Info  
spéciale

**Vous êtes :**

Commerçants, artisans, restaurateurs, producteurs, entrepreneurs, agriculteurs, prestataires de services, artistes... :

**vos services et vos projets sont les premiers moteurs du développement du territoire.**

→ **Une campagne de recensement et de communication est ainsi ouverte pour promouvoir vos activités et vos initiatives.**

**Intéressez ? Faites-vous connaître :**

Transmettez-nous vos coordonnées (Nom, nom de votre société, adresse, courriel, téléphone, site internet/pageFB...)

**Jacques Migniot**, Vice-président  
(développement économique)

Drôle d'année 2020 qui nous a vus confinés dès le lendemain des élections municipales et contraints à ne procéder aux élections communautaires qu'en juillet.

Tout d'abord, des remerciements appuyés à Michel Rafalovic qui a présidé pendant plus de douze ans les entités communautaires dont la dernière version, née de la fusion des deux communautés préexistantes de Saint Cyprien et de Belvès, pour donner naissance à la forme actuelle de coopérations : la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède.

Aujourd'hui, cette collectivité est une actrice indispensable dans le paysage communautaire.

J'ai argumenté ma candidature selon deux axes, la mise en valeur du territoire Vallée Dordogne Forêt Bessède et ma disponibilité. Ma charge de maire de Larzac, petite commune s'il en est, me permet de consacrer majoritairement mon temps à la Communauté de communes.

Par email ou téléphone  
[contact@ccvdfb.fr](mailto:contact@ccvdfb.fr) / 05 53 28 66 00

Par courrier :  
Communauté de Communes  
Vallée Dordogne Forêt Bessède  
Avenue de Sarlat  
24220 Saint-Cyprien

Les élus communautaires m'ont fait confiance, maintenant c'est vous tous que je vais m'attacher à satisfaire.

Notre équipe est diversifiée avec des vice-président(e)s motivés et hyper actifs malgré les conditions encore difficiles en cette période de pandémie.

Vous trouverez leurs arguments dans la suite de notre revue.

L'économie sera au cœur de nos préoccupations que ce soit en matière de tourisme, d'activités commerciales, artisanales ou agricoles.

Maintenir un étroit lien social, des services publics de qualité, une politique scolaire, périscolaire et de voirie efficace avec en ligne directrice le maintien du niveau de la pression fiscale globale.

Une démarche de concertation va nous amener vers la définition d'un vrai projet de territoire qui sera notre fil rouge avec de multiples rencontres avec la population : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi, dont la finalisation après enquête publique est estimée à l'horizon de la fin de l'année 2023.

En attendant des jours meilleurs ou nous pourrons nous rencontrer sans contraintes majeures et reprendre nos cérémonies partagées, protégez vous, protégeons nous...

**Serge Orhand**, Président  
de la communauté de communes.



**20 communes**  
 9 264 habitants;  
 256 km<sup>2</sup> ; 29 habitants/km<sup>2</sup>  
 (source INSEE).

**42 membres titulaires et  
 12 membres suppléants au  
 conseil communautaire.**

# Une nouvelle équipe pour le territoire

Les élections municipales de mars et juin 2020 ont installé de nouveaux exécutifs dans les communes.  
**42 nouveaux délégués siègent à la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède.**

## L'intercommunalité repose sur une coopération entre communes.

Les élus travaillent de concert et coconstruisent des projets et des politiques communautaires en phase avec les enjeux territoriaux : ceux liés aux impératifs de notre époque, des attentes des habitants et des 20 communes du territoire.

Au-delà de l'animation d'une commission, les Vice-Présidents partagent la responsabilité de la prise de décision avec le Président, dans un esprit de solidarité.



**PRÉSIDENT : Serge ORHAND**

1<sup>er</sup>

Vice-Président : **Christian SIX**



**Aire des Gens du voyage - Bâtiments**



Objectifs : Assurer le bon fonctionnement et le bon niveau de performances des bâtiments intercommunaux. Mener à terme les installations neuves et porter une réflexion sur de nouveaux projets. La rénovation énergétique est une composante essentielle de mon engagement.

*«De toutes les sources d'énergie, la chaleur humaine est la moins coûteuse»*

2<sup>e</sup>

Vice-Président : **Jean Jacques PETIT**



**Finances et administration générale**



En matière de finances, mon objectif est d'avoir une visibilité à moyen terme sur leur évolution. Cela signifie qu'elles doivent être mises en perspective avec le projet de territoire et les investissements qu'il comprend. Il est donc nécessaire de définir ce projet au plus tôt pour garantir la cohérence de l'action communautaire.

*Je me sens particulièrement concerné par les questions environnementales et les menaces qui pèsent sur les générations futures. D'année en année, l'urgence d'une réaction collective se fait de plus en plus pressante. Mon engagement sera consacré à la prise en compte de ces questions, de manière transversale, au sein des actions de la communauté.*

3<sup>e</sup>

Vice-Président : **Jacques MIGNIOT**



**Développement économique**



Notre mission : Développer et soutenir l'activité économique de notre territoire en respectant l'équilibre entre bourgs historiques, artisanat/industrie et agriculture, cette mixité faisant la richesse de notre région.

*«La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes.»*

John Maynard KEYNES

4<sup>e</sup>

Vice-Président : **Christian LEOTHIER**



**PLUI - Tourisme et Communication**



Mon objectif principal est de doter notre Communauté de Communes d'un réel projet de territoire, au travers du PLUI.

*« Il y a des gens qui parlent, qui parlent, qui parlent, jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire.»*

Sacha Guitry

5<sup>e</sup>Vice-Président : **Jean-Bernard LALUE****Développement durable***«Être au service d'un territoire et de ses élus.»*

En tant que vice-président en charge du développement durable, ma priorité pour ce mandat est le respect de l'environnement tout en m'adaptant au cadre réglementaire. Mes objectifs sont d'assurer un suivi et un service adapté auprès des usagers au niveau du tri et traitement des déchets. Gérer et préserver les milieux aquatiques. Contrôler la conception et l'exécution des ouvrages de l'assainissement collectif et non collectif (réhabilitation des réseaux, mise en conformité des stations d'épuration ...).

6<sup>e</sup>Vice-Présidente : **Maryse DURAND****Enfance- CIAS - Espaces France Services**

Mon engagement :

- Être à l'écoute et accompagner les équipes de professionnels qui oeuvrent au quotidien pour le bien-être de nos enfants et de nos aînés.
- Garantir et développer l'action sociale de proximité pour répondre au mieux aux besoins des habitants de notre territoire.

*«Croyez en vos rêves...Ils se réaliseront peut-être, croyez en vous et ils se réaliseront sûrement.»**Martin Luther king*7<sup>e</sup>Vice-Président : **Joël LECORRE****Mobilité***Nos paysages sont exquis ! Profitons-en !*

Notre quotidien nous contraint à davantage de mobilité, dans nos zones rurales, la voiture est le principal mode de locomotion. Le défi sera d'établir un schéma communautaire des déplacements qui allie les infrastructures routières, les transports collectifs, les voies vertes et chemins de randonnées pour permettre le développement de l'économie locale, conserver l'attractivité de notre territoire et garantir à tous l'accès et la sécurité.

**Conseillers délégués :****Affaires scolaires :**  
**Didier ROQUES****Développement économique :**  
**Sébastien FONGAUFFIER****Plan local urbanisme intercommunal :**  
**Henri BOUCHARD****OPAH****Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Les Communauté de Communes Vallée de la Dordogne Foët Bessède, Pays de Fénélon et Domme Villefranche du Périgord, se sont associées afin de lancer une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**.

**Durée du dispositif : 5 ans**

du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024

## Objectifs

Améliorer et développer l'habitat privé sur l'intégralité des 3 Communautés de Communes auprès des propriétaires, qu'ils soient occupants ou privés.

3 thématiques retenues :

- **L'amélioration énergétique des logements**
- **L'adaptation des logements au handicap et vieillissement**
- **La résorption de l'habitat indigne et très dégradé**

**SOLIHA**

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**SOLIHA Dordogne** est l'opérateur qui a été choisi par les collectivités afin d'animer le programme et accompagner les bénéficiaires sur le territoire.



Les démarches doivent être réalisées au minimum 3 mois avant le début des travaux.

Chaque situation est différente. Un entretien préalable avec un conseiller de SOLIHA est indispensable.

Les propriétaires occupants devront se munir du dernier avis d'imposition de tous les occupants du logement et de la taxe foncière ou titre de propriété.

**Plus de renseignements**

05 53 06 81 20

Communauté de Communes  
Vallée Dordogne Forêt Bessède  
avenue de Sarlat - 24220 Saint Cyprien

Permanence 1<sup>er</sup> lundi du mois : 9h30 à 12h

# Plan local d'urbanisme intercommunal

Définir ensemble l'urbanisme de demain.



Chacun est invité à informer les élus de sa commune ou la communauté de communes de ses éventuels projets, en particuliers des projets de construction ou des besoins en espaces constructibles à vocation économique, y compris agricole.

**Le PLUi est le document d'urbanisme qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle du territoire de la communauté de communes, pour les dix prochaines années.**

Il repose sur le projet d'aménagement et de développement durable défini par les élus, et se concrétise pour son application par :

→ **un règlement graphique** (il permet de localiser les différentes zones urbaines, agricoles, naturelles...)

→ **un règlement écrit** (il impose des règles aux constructions pour chacune des zones constructibles).

**Le PLUi aborde toutes les thématiques qui concerne nos vies quotidiennes :** logement, bâtiment d'activités, commerces, espaces et équipements publics, mobilités, architecture, paysages, zones naturelles... adaptations aux risques (inondations, feux de forêt...) et au changement climatique.

Son élaboration a commencé début 2020 pour aboutir à un document rendu applicable à l'horizon 2023.

**Le PLUi** remplacera alors les documents d'urbanisme existants (PLU et cartes communales).

Les étapes du PLUi: 1 → 2 → 3 → 4

**1 Diagnostic / Rapport de présentation :** il explique les choix d'organisation du territoire à partir d'un diagnostic, et **fixe les perspectives d'évolution du territoire.**

Une grande partie du diagnostic a été remis aux élus en octobre 2020. Il doit encore être complété sur certains sujets par le bureau d'études, et intégrer les remarques qu'il a inspiré.

Il comprend **une évaluation environnementale** qui prend la forme d'un état des lieux initial, et d'une étude d'impact des choix opérés dans le document du PLUi (donc rédigée en toute fin des étapes d'élaboration).

Ce diagnostic (provisoire) sera accessible courant février 2021 sur le site de la communauté de communes :

[www.ccvdfb.fr](http://www.ccvdfb.fr)



**2 Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :** il exprime **le projet de territoire** en déclinant les orientations concrètes retenues par les élus. Cet important travail va mobiliser fortement les élus et forces vives du territoire durant le premier semestre de 2021. Les restitutions publiques à ce sujet auront sans doute lieu à l'automne.

**3 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :** elles définissent les règles spécifiques d'urbanisme sur les secteurs à enjeux (communaux ou intercommunaux).

**4 Zonages et règlements :** ils découlent directement du projet de territoire en donnant un sens collectif à des règles qui **s'appliquent aux projets individuels** de chacun de nous.



## Qui donne son avis pour le PLUi Vallée Dordogne Forêt Bessède ?

### Les habitants :

à l'occasion des concertations (ateliers, réunions, questionnaires, enquête publique etc.)



La crise sanitaire affecte la concertation publique imaginée en phase Diagnostic (ateliers participatifs) et nous invite à de nouvelles pratiques :

**Concours PHOTOS du 15/12/20 au 30/01/21**

**Mon territoire en images :**  
**qu'est ce qui me plaît ou me déplaît, et pourquoi ?**

Faites parvenir vos clichés à la CCVDFB.

Restitution sous forme d'expo.

3 prix à gagner.

**+ d'infos : [www.ccvdfb.fr](http://www.ccvdfb.fr) ou dans votre mairie.**

### Les communes :

qui portent chacune leur projet et leurs priorités et qui continuent à délivrer les autorisation d'urbanisme, en particulier les permis de construire.

**Les partenaires institutionnel de la communauté de communes :** Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Pays du Périgord Noir (SCoT), Département, Chambres consulaires...